

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3671

2 décembre 2014

SOMMAIRE

Bar do Brasil S.à r.l.	176164	Nemera Development	176207
Beauvallon Investissement S.A.	176164	Pittsburgh Glass Works S.à r.l.	176171
Calucem Holding S.à r.l.	176165	Raging Investments	176162
Camapa S.à r.l.	176162	Raging Investments	176162
Caves Sunnen-Hoffmann	176166	Recherche en Education et Thérapie Assis- tées par l'Animall	176168
CCP II Holdings Luxco S.à. r.l.	176166	Relda S.à r.l.	176168
Cecilart	176165	REO Necom Centre, S. à r.l.	176168
Centre d'Esthétique Carmen WOLLMER- ING S.à r.l.	176164	RJ Two S.à r.l.	176163
Chassis Holding S.à r.l.	176163	Ronda Internationale S.A.	176167
Cible Expo International S.A.	176167	RP Babelsberg S.à r.l.	176205
Claematis Assets S.A.	176166	Rysy Investments S.à r.l.	176163
Columbian Chemicals (Weifang) Holdings S.à.r.l.	176165	Saba Invest S.A.	176170
Compagnie Luxembourgeoise d'Investis- sements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A. .	176166	Safety Global Lux S.à r.l.	176169
Connect 4 Value	176162	Saffron Lux HoldCo S.à r.l.	176168
Cyber Vista S.à r.l.	176165	Salon de Coiffure Chantal S.à.r.l.	176169
Cyrille Tiffanie S. à r.l.	176164	Samiral S.A.	176170
Devix Midco	176207	Saphire Solar SEE Holding S.à r.l.	176169
Dotcorp Fine Art S.à r.l.	176163	Saro Luxembourg	176174
Eimuth Ventures S.à r.l.	176205	SBT Immobilien Luxembourg Zweite Ob- jektgesellschaft S.A.	176180
Goeres S.à r.l.	176162	Seaside Investments S.à r.l.	176170
Kauri Broadway Office S.à r.l.	176203	Secura Investments S.à r.l.	176181
Mosaro S.A.	176203	Silver Lake Holdings S.à r.l.	176189
MP E S.A.	176203	Silverlands (SA) Plantations	176167
		Sorocaba Partners S.à r.l.	176170

Camapa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.338.158,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.406.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174420/10.

(140199509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Connect 4 Value, Société Anonyme.Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 191.668.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174413/10.

(140200281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Raging Investments, Société Anonyme.Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 112.501.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2014174031/11.

(140199217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Raging Investments, Société Anonyme.Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 112.501.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2014174029/11.

(140199215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Goeres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 35.382.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 06/11/2014.

Pour GOERES S.à r.l.
J. REUTER

Référence de publication: 2014172894/12.

(140197979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Rysy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 152.359,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 172.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rysy Investments S.à r.l.

M. Julien François

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2014174027/12.

(140198416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Chassis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.856.

En date du 1^{er} novembre 2014, le siège social des associés Special Situations Venture Partners II Structured, LP et Special Situations Venture Partners II, LP a changé et est désormais à La Tonnelle House, Les Banques, GY1 3HS St Sampson, Guernesey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174403/13.

(140200223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Dotcorp Fine Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 119.736.

Il est porté à votre connaissance les changements suivants:

Dotcorp Finance S.à.r.l. associé de la société n'a plus son adresse au:

5, Rue du Plébiscite

L-2341 Luxembourg

Mais au:

10A, rue Henri Schnadt

L-2530 Luxembourg

Référence de publication: 2014174469/14.

(140199628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

RJ Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 180.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 168.015.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 novembre 2014:

1. que la démission de M. Mario Cohn en tant que gérant est acceptée avec effet au 10 novembre 2014;
2. que M. Wim Rits avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant avec effet au 10 novembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174051/15.

(140199190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Cyrille Tiffanie S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1322 Luxembourg, 12, rue des Cerisiers.

R.C.S. Luxembourg B 142.661.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174417/9.

(140199752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Centre d'Esthétique Carmen WOLLMERING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9225 Diekirch, 13, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174399/10.

(140199830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Beauvallon Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 131.560.

Par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 11 novembre 2014, l'Administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 86 086, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Eric BREUILLE, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société BEAUVALLON INVESTISSEMENT S.A.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour: BEAUVALLON INVESTISSEMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014174382/17.

(140199811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Bar do Brasil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 41, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.864.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2014, représentant l'intégralité du capital social, a pris acte de l'information suivante:

1. la société accepte la démission du gérant administratif, Monsieur RODRIGUES CABELEIRA José Ricardo avec effet immédiat à ce jour.

2. la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique, Madame BORGES DE SOUZA Grazielle, née le 07 décembre 1986 à Goiânia (Brésil), demeurant à L-4025 Esch/Alzette, 40, rue de Belvaux avec effet immédiat à partir de ce jour pour une durée indéterminée.

Et lecture faite, tes associés et gérants ont signé.

Faria da Cunha Alegre Rui Manuel / Rodrigues Cabeleira José Ricardo / Borges de Souza Grazielle.

Référence de publication: 2014174373/18.

(140199960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Cecilart, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 176.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174432/10.

(140199940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Cyber Vista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 124.397.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174461/10.

(140200102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Columbian Chemicals (Weifang) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.647.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 novembre 2014:

1. que la démission de M. Carl Pivert en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 18 septembre 2014;
2. que Mme Alexandra Lipinski-Hauck, avec adresse professionnelle au 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle gérante de classe B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175203/14.

(140200489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Calucem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.452,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.073.

Extrait des résolutions des associés datées du 6 novembre 2014

En date du 6 novembre 2014, les associés de la Société ont pris connaissance de la démission de Marjoleine Van Oort, gérant B, avec effet immédiat.

En cette même date, les associés ont décidé:

- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange au Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014174397/20.

(140199909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Caves Sunnen-Hoffmann, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 6, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 74.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175216/9.

(140201150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 104.079.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} septembre 2014.

Référence de publication: 2014175205/11.

(140200873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Claematis Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.781.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 octobre 2014

1. La société A&C Management Services Sarl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de M. Marc Besch démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en Tan 2020.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour *CLAEMATIS ASSETS S.A.*

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014175227/16.

(140200722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

CCP II Holdings Luxco S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.168.

Extrait des décisions de l'Associé Unique prises en date du 10 novembre 2014

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Brian Patterson, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 10 novembre 2014;

- de nommer la personne suivante avec effet au 10 novembre 2014 et pour une durée indéterminée:

* Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York 10152 (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 11 Novembre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014175223/18.

(140200767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Silverlands (SA) Plantations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 171.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014175655/14.

(140200426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Ronda Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.509.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175636/16.

(140201051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

CEI, Cible Expo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op der Schmett.
R.C.S. Luxembourg B 56.244.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 septembre 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité des voix de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat des administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2020, soit:

- Monsieur Christian JUPSIN, administrateur de sociétés, demeurant à B-4910 THEUX, 35 route de Becco, administrateur, administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration;

- Madame Graziella SABLONE, architecte d'intérieur, demeurant à demeurant à B-4910 THEUX, 35 route de Becco, administrateur et administrateur-délégué;

- Monsieur Michel HUBIN, négociant, demeurant à B-4860 PEPINSTER, 38 rue Pierre Hauzeur, administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a pris connaissance du changement de l'adresse:

- de l'administrateur, administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration, Christian JUPSIN, demeurant à B-4910 THEUX, 35, route de Becco;

- de l'administrateur et administrateur -délégué, Graziella SABLONE, demeurant à B-4910 THEUX, 35, route de Becco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 novembre 2014.

Pour Cible Expo International S.A.
Société anonyme
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014175226/24.

(140201260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

REO Necom Centre, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 132.177.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014175629/12.

(140201037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Relda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 152.220.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014175625/13.

(140201004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Saffron Lux HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 184.624.

La Société a été informée que le nom d'un associé de la Société, First Reserve Energy Growth Capital L.P., a été changé pour First Reserve Momentum L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014175640/14.

(140200705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Recherche en Education et Thérapie Assistées par l'Animall, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 9, rue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg F 639.

Lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2014, la modification suivante des statuts a été arrêtée:

Art. 1^{er} . L'association est dénommée

«RECHERCHE EN ÉDUCATION ET THÉRAPIE ASSISTÉES PAR L'ANIMAL»,

en abrégé R.E.T.A.A. asbl.

Son siège social est établi à ETTTELBRUCK

L'association est constituée pour une durée illimitée.

Pour le Conseil d'Administration

Bianca GARY / Livia NOCERINI

Référence de publication: 2014175623/15.

(140200815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Saphire Solar SEE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 152.697.

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique en date 9 octobre 2014 que:

- Monsieur Olivier Dorier, actuellement gérant A de la Société est désormais nommé en tant que gérant B de la Société avec effet au 30 septembre 2014 et ce, pour une durée indéterminée;

- Monsieur Alfredo Goyanes, actuellement gérant B de la Société est désormais nommé en tant que gérant A de la Société avec effet au 30 septembre 2014 et ce, pour une durée indéterminée.

Munsbach, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175644/14.

(140200911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Safety Global Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.847.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 170.729.

I. Par résolutions prises en date du 22 septembre 2014, l'associé unique a décidé de nommer KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 avril 2014 et qui se tiendra en 2015;

II. L'adresse du gérant Alan Dundon a changé et est désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175639/15.

(140200440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Salon de Coiffure Chantal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4753 Pétange, 7, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 65.369.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 3 novembre 2014, numéro 2014/2217 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 6 novembre 2014, relation: CAP/2014/4222 de la société à responsabilité limitée "SALON DE COIFFURE CHANTAL S.A.R.L.", avec siège social à L-4753 Pétange, 7, Place de la Libération, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 65 369, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 2 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 705 du 30 septembre 1998, ce qui suit:

- Madame Chantal STEFFES, seule associée, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 3 novembre 2014,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- l'associée a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'elle assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4759 Pétange, 2, rue Neuve.

Bascharage, le 12 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2014175671/25.

(140200756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Seaside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 novembre 2014.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2014175648/11.

(140200667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Sorocaba Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 186.575.

Il est noté que le nom et le prénom du co-gérant de la Société, nommément Fidel José ANDUEZA RETEGUI, ont été intervertis lors de son enregistrement au RCS.

Le 12 novembre 2014.
Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014175662/13.

(140200852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Saba Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 80.792.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014175670/14.

(140200781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Samiral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.214.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:
- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175672/16.

(140201054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Pittsburgh Glass Works S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.281.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.999.

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day of October.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KPGW EUROPEAN HOLDCO, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, registered with the Delaware Division of Corporations, under number 4757180, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Monique DRAUTH, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Pittsburgh Glass Works S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of fourteen million three hundred fifty nine thousand five hundred Euro (EUR 14,359,500.-) divided into one hundred fourteen thousand eight hundred seventy six (114,876) shares without a par value, with registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.999 and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, dated 14th December 2009, published in the Memorial C, number 84 dated 13th January 2010 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended last by a deed of the undersigned notary dated 20th of December 2012, published in the Memorial C number 415 dated 20th of February 2013.

II. The appearing party, represented as above stated, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of four million nine hundred ninety nine thousand eight hundred ninety five point seventy four United States Dollars (USD 4,999,895.74) corresponding to the euro equivalent at least of three million nine hundred twenty two thousand Euro (EUR 3,922,000.-), as per the exchange rate of the 28th of October 2014 so as to raise it from its current amount of fourteen million three hundred fifty nine thousand five hundred Euro (EUR 14,359,500.-), to eighteen million two hundred eighty one thousand five hundred Euro (EUR 18,281,500.-).

2. To issue thirty one thousand three hundred seventy six (31,376) new shares so as to raise the number of shares from one hundred fourteen thousand eight hundred seventy six (114,876) shares without a nominal value to one hundred forty six thousand two hundred fifty two (146,252) shares without a nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription and full payment of thirty one thousand three hundred seventy six (31,376) new shares without a nominal value, by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim of an amount of at least three million nine hundred twenty two thousand Euro (EUR 3,922,000.-) and to allocate the thirty one thousand three hundred seventy six (31,376) new shares to the Sole Shareholder.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of four million nine hundred ninety nine thousand eight hundred ninety five point seventy four United States Dollars (USD 4,999,895.74) corresponding to the euro equivalent at least of three million nine hundred twenty two thousand Euro (EUR 3,922,000.-), as per the exchange rate of the 29th of October 2014 so as to raise it from its current amount of fourteen million three hundred fifty nine thousand five hundred Euro (EUR 14,359,500.-), to eighteen million two hundred eighty one thousand five hundred Euro (EUR 18,281,500.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue thirty one thousand three hundred seventy six (31,376) new shares so as to raise the number of shares from one hundred fourteen thousand eight hundred seventy six (114,876) shares without a nominal value to one hundred forty six thousand two hundred fifty two (146,252) shares without a nominal value, having

the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

Third resolution
Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented by Mr Claude Crauser, prenamed, declared to subscribe and fully paid up thirty one thousand three hundred seventy six (31,376) new shares without a nominal value, by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim (the "Contribution") of an amount of at least three million nine hundred twenty two thousand Euro (EUR 3,922,000.-) and to allocate the thirty one thousand three hundred seventy six (31,376) new shares to the Sole Shareholder

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution and that it is a definite, payable and determined receivable of the Sole Shareholder against the Company. The person appearing further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities in respect of the receivable so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution has been certified at least three million nine hundred twenty two thousand Euro (EUR 3,922,000.-) in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representatives of the Company.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at eighteen million two hundred eighty one thousand five hundred Euro (EUR 18,281,500.00) divided into one hundred forty six thousand two hundred fifty two (146,252) shares shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The amount of expenses to be borne by the Company in relation to the present deed are estimated to be approximately at three thousand two hundred Euro (EUR 3,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, said proxy-holder, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the German version of the preceding text:

Im Jahre zweitausendvierzehn, den dreißigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie GRETHEN, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

KPGW EUROPEAN HOLDCO, LLC, eine "limited liability company" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, eingetragen im "Delaware Division of Corporations", unter Nummer 4757180, (die „Alleinige Gesellschafterin“),

hier vertreten durch Frau Monique DRAUTH, Angestellte, mit professioneller Anschrift in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Welche Vollmacht, nach „ne varietur“ unterzeichnet durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorgenannt, erklärt, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Pittsburgh Glass Works S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit einem Gesellschaftskapital von vierzehn Millionen drei Hundert neunundfünfzig Tausend fünf Hundert Euro (EUR 14.359.500.-), bestehend aus ein Hundert vierzehn Tausend acht Hundert sechsundsiebzig (114.876) Gesellschaftsanteilen ohne Nennwert, mit Sitz in L-1420 Luxemburg, 5, Avenue Gaston Diderich, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 149999, am 14. Dezember 2009 gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 84 vom 13. Januar 2010 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars am 20. Dezember 2012 geändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 415 vom 20. Februar 2013 veröffentlicht wurde.

Die Komparentin, vertreten wie vorgenannt, erklärt vollständig über die Beschlüsse unterrichtet zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um vier Millionen neun Hundert neunundneunzig Tausend acht Hundert fünfundneunzig Komma vierundsiebzig US Dollar (USD 4.999.895,74) entsprechend dem Euro Äquivalent von drei Millionen neun Hundert zweiundzwanzig Tausend Euro (EUR 3.922.000,-) zum Umrechnungskurs vom 28. Oktober 2014, um es von seinem augenblicklichen Betrag von vierzehn Millionen drei Hundert neunundfünfzig Tausend fünf Hundert Euro (EUR 14.359.500,-) auf achtzehn Millionen zwei Hundert einundachtzig Tausend fünf Hundert Euro (EUR 18.281.500,-) zu bringen.

2. Schaffung und Ausgabe von einunddreißig Tausend drei Hundert sechsundsiebzig (31.376) neuen Gesellschaftsanteilen ohne Nennwert, welche die dieselben Rechte und Pflichten genießen wie die bestehenden Gesellschaftsanteile, um die Anzahl von ein Hundert vierzehn Tausend acht Hundert sechsundsiebzig (114.876) auf ein Hundert sechsundvierzig Tausend zwei Hundert zweiundfünfzig (146.252) Gesellschaftsanteilen ohne Nennwert zu bringen.

3. Einzahlung und Zeichnung von einunddreißig Tausend drei Hundert sechsundsiebzig (31.376) neuen Gesellschaftsanteilen ohne Nennwert, durch Umwandlung einer unbestrittenen, unmittelbar ausübbarer Verbindlichkeit in Höhe von mindestens drei Millionen neun Hundert zweiundzwanzig Tausend Euro (EUR 3.922.000,-) von der Alleinigen Gesellschafterin.

4. Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung um die angenommenen Abänderungen, die unter Punkt 1 bis 3 der Tagesordnung stehen, Rechnung zu tragen.

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital um vier Millionen neun Hundert neunundneunzig Tausend acht Hundert fünfundneunzig Komma vierundsiebzig Dollar (USD 4.999.895,74) entsprechend dem Euro Äquivalent von drei Millionen neun Hundert zweiundzwanzig Tausend Euro (EUR 3.922.000,-) zum Umrechnungskurs vom 28. Oktober 2014, um es von seinem augenblicklichen Betrag von vierzehn Millionen drei Hundert neunundfünfzig Tausend fünf Hundert Euro (EUR 14.359.500,-) auf achtzehn Millionen zwei Hundert einundachtzig Tausend fünf Hundert Euro (EUR 18.281.500,-) zu bringen.

Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt die Anzahl von ein Hundert vierzehn Tausend acht Hundert sechsundsiebzig (114.876) auf ein Hundert sechsundvierzig Tausend zwei Hundert zweiundfünfzig (146.252) Gesellschaftsanteilen ohne Nennwert zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von einunddreißig Tausend drei Hundert sechsundsiebzig (31.376) neuen Gesellschaftsanteilen ohne Nennwert, welche die dieselben Rechte und Pflichten genießen wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

Dritter Beschluss

Zeichnung und Einzahlung

Die Alleinige Gesellschafterin, hier vertreten durch Herrn Claude Crauser, vorbenannt, beschließt die einunddreißig Tausend drei Hundert sechsundsiebzig (31.376) neuen Gesellschaftsanteile zu zeichnen und voll einzuzahlen durch Umwandlung einer unbestrittenen, unmittelbar ausübbarer Verbindlichkeit (die „Einlage“) in Höhe von mindestens drei Millionen neun Hundert zweiundzwanzig Tausend Euro (EUR 3.922.000,-) und beschließt die einunddreißig Tausend drei Hundert sechsundsiebzig (31.376) neuen Gesellschaftsanteile der Alleinigen Gesellschafterin zuzuteilen.

Die Alleinige Gesellschafterin, durch ihren ordnungsgemäß bestellten Bevollmächtigten handelnd, erklärt, dass keine Hindernisse bzgl. der freien Verfügbarkeit der Einlage bestehen und dass sie eine endgültige, fällige und zahlbare Forderung von der Alleinigen Gesellschafterin gegen die Gesellschaft ist. Die Alleinige Gesellschafterin, durch ihren ordnungsgemäß bestellten Bevollmächtigten handelnd, erlässt der Gesellschaft und entbindet die Gesellschaft unwiderruflich und unbedingt ihre bzw. von ihren Verpflichtungen und Verbindlichkeiten im Hinblick auf die so eingebrachte Forderung.

Die Alleinige Gesellschafterin, durch ihren ordnungsgemäß bestellten Bevollmächtigten handelnd, erklärt ferner, dass der Wert der Einlage in einem Bericht, die von den Vertretern der Alleinigen Gesellschafterin unterzeichnet und in einer von den Vertretern der Gesellschaft unterzeichneten Erklärung der annehmenden Gesellschaft bestätigt wurde, mit einem Mindestwert von drei Millionen neun Hundert zweiundzwanzig Tausend Euro (EUR 3.922.000,-) bescheinigt worden ist.

Vierter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt Paragraph 1 (eins) des Artikels 5 (fünf) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **5.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt achtzehn Millionen zwei Hundert einundachtzig Tausend fünf Hundert Euro (EUR 18.281.500,-), bestehend aus ein Hundert sechsundvierzig Tausend zwei Hundert zweiundfünfzig (146.252) Gesellschaftsanteilen ohne Nennwert; die Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.“

176174

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr drei Tausend zwei Hundert Euro (EUR 3.200,-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag des Bevollmächtigten der Komparentin die vorliegende Urkunde in English, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/51031. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 7 November 2014.

Référence de publication: 2014173147/182.

(140197961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Saro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 51, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 191.743.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first October.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Robert VAN DEN OORD, registered as Dutch citizen in Luxembourg, born 24 June 1979 in Gouda (Netherlands), residing at 51, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

2. Sanne VAN DEN OORD - BOERSMA, registered as Dutch citizen in Luxembourg, born 08 January 1984 in Bemmelen (Netherlands), residing at 51, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Such appearing parties, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Saro Luxembourg" (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, it will also focus on commercial trade.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred EURO), represented by 1,000 shares having a nominal value of EUR 12.50 (twelve euro and fifty cent) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles the owner to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end

Art. 12. Management. The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not to be shareholders.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents with the consent of the class A manager. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency, with the consent of the class A manager.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers. All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg and, except as expressly stated below, all managers shall be physically present at such meetings.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he

has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. In exceptional circumstances, a manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate, with such meeting being initiated and chaired in Luxembourg. In such case, the participation by a manager in a meeting by such means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). General meetings of the shareholder(s) may be held at such place in Luxembourg and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by a majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

1. Mrs Sanne VAN DEN OORD-BOERSMA, prenamed: 500 (five hundred) shares;
 2. Mr Robert VAN DEN OORD, prenamed 500 (five hundred) shares making a total of one thousand (1.000) shares.
- All shares have been fully paid-up in cash.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Robert van den Oord, residing at 51, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class A Manager; and
- Mrs. Sanne van den Oord - Boersma, residing at 51, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B Manager.

2. The registered office is established at 51, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1. Robert VAN DEN OORD, citoyen néerlandais immatriculé au Luxembourg, né le 24 juin 1979 à Gouda (Pays-Bas), demeurant au 51, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

2. Sanne VAN DEN OORD - BOERSMA, citoyenne néerlandaise immatriculé au Luxembourg, née le 08 janvier 1984 à Bommel (Pays-Bas), demeurant au 51, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Lesdits comparants, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Saro Luxembourg" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société

faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents EURO) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 12,50 EUR (douze euros et cinquante centimes d'euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance, composé de deux (2) ou plusieurs gérant(s) de classe A et de deux (2) ou plusieurs gérant(s) de classe B (le Conseil). Les gérants sont nommés par résolution des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc, avec l'accord du gérant de classe A. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat, avec l'accord préalable du gérant de classe A.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg et, sauf dans le cas expressément prévu ci-dessous, tous les gérants devront être physiquement présents à ces réunions.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. En cas de circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer, une telle réunion devant être initiée et présidée à Luxembourg. Dans ce cas, la participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social à Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Des assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places, à Luxembourg, indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

1. Mr Robert VAN DEN OORD, préqualifié, 500 (cinq cents) parts sociales;
 2. Sanne VAN DEN OORD - BOERSMA, préqualifiée (cinq cents) parts sociales;
- soit un total de 1.000 (mille) parts sociales.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre deux (2). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Mr Robert VAN DEN OORD, préqualifié, gérant de classe A;
 - Sanne VAN DEN OORD - BOERSMA, préqualifiée, gérant de classe B.
2. Le siège social de la société est établi au 51, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Van den Oord, Boersma, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2014. Relation: RED/2014/2257. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014175646/352.

(140201149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

SBT Immobilien Luxembourg Zweite Objektgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174083/9.

(140199108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Secura Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 191.730.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,
ON THE TWENTY NINTH DAY OF THE MONTH OF OCTOBER,

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the latter shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Secura Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg in process to be registered on the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg,

Hereby represented by Mr. Manuel Mouget, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 29 October 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Secura Investments S.à r.l."

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital – Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (one cent Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In such case Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents and determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary (if any), and recorded in the corporate book of the Company. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.3 Decisions of the sole director (gérant) shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director (gérant). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants) Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 13th day of the month of June, at 5.30 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year. The Company's fiscal year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

11.2 - Annual Accounts 11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

13.1 The board of directors (conseil de gérance) may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of directors (conseil de gérance) showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

13.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2014.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount in EUR	%
Secura Holdings S.à r.l., prenamed	1,250,000	12,500.-	100%
TOTAL	1,250,000	12,500.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the shareholder

1. The Company will be administered by the following directors (gérants) for an undetermined period:

a) Mr Manuel Mouget, private employee, born on 6 January 1977 in Messancy (Belgium) having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b) Mr Maxim De Vos, private employee, born on 13 October 1983 in Oostende (Belgium), having his professional address at Chaussée de la Hulpe 166, B-1150 Brussels, Belgium;

c) Mrs Stella Le Cras, private employee, born on 23 July 1965 in St Saviour (United Kingdom), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

d) Mr Laurent Schummer, lawyer, born on May 6, 1973 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), with professional address at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT-NEUVIEME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de sa consoeur empêchée, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Secura Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg,

Ci - après représenté par Monsieur Manuel Mouget, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données le 29 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Secura Investments S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euros) toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire (le cas échéant), seront déposées dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.3 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 13^{ème} jour du mois de juin, à 17.30 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

13.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

13.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 Décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle des associés se tiendra en 2015.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit EUR	% du capital social
Secura Holdings S.à r.l., préqualifié	1.250.000	12.500,-	100%
TOTAL	1.250.000	12.500,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,-.

Résolution de l'associé

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

- a. Monsieur Manuel Mouget, employé privé, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- b. Monsieur Maxim De Vos, employé privé, né le 13 octobre 1983 à Oostende (Belgique), ayant son adresse professionnelle à Chaussée de la Hulpe 166, B-1150 Bruxelles, Belgique,
- c. Madame Stella Le Cras, employé privé, né le 23 juillet 1965 à St Saviour (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
- d. Monsieur Laurent Schummer, avocat, né le 6 mai 1973 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg
2. Le siège social de la Société est établi à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MOUGET, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 novembre 2014. Relation: LAC/2014/51728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014175651/459.

(140200916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Silver Lake Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.726.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of October, before me, Maître Marc Loesch, notary with offices in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

United Technologies Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 1,055,000.- with registered offices at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 103592,

here represented by Maître Vanessa Lanz, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney under private seal given on October 6, 2014, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is established as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Silver Lake Holdings S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at one hundred thousand British pounds (GBP 100,000.-), divided into ten thousand (10,000) shares with a nominal value of ten British pounds (GBP 10.-) each, as follows,

- One thousand (1,000) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- Nine thousand (9,000) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up.

For the purpose of these articles, the holders of the Class A Shares shall be defined as Class A Shareholders (the "Class A Shareholders") and the holders of the Class B Shares shall be defined as Class B Shareholders (the "Class B Shareholders").

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Act.

In addition to the share capital, a premium account for each class of shares may be set up, into which any premium paid on any shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the Legal Reserve.

The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, may create additional classes of shares, split or merge the existing classes of shares.

Any share premium paid in respect of any shares of a specific class of shares upon their issuance shall be allotted to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares of the Company as follows:

- (i) the share premium paid in respect to Class A Shares shall be allotted to the Class A Share premium reserve account (the "Class A Share Premium Account");
- (ii) the share premium paid in respect to Class B Shares shall be allotted to the Class B share premium reserve account (the "Class B Share Premium Account");

In addition to the premium account, a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each class of shares may be set up. The Company may use the amount held in the capital

contribution account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the Legal Reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

6.2. Subscription and Transfer of Shares

Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a sole shareholder, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the sole shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 6.5, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Act and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 24 in any year in which the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends.

6.4. Voting rights

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Act.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Act for any amendment of the Articles.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence or if no Chair has been appointed, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office or if Class A and Class B Managers are appointed, the presence or representation of a Class A and a Class B Manager.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair or the pro tempore chair, as the case may be, shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers shall be drawn up and signed by any single Manager present at such meeting and written decisions taken by the sole Manager or, as the case may be, by all Managers, shall be drawn up and signed by the sole Manager or, as the case may be, all Managers. In case of a meeting of the Board of Managers, any proxies shall remain appended to the respective minutes.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair (if any) or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who do not need to be a Manager or a shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose to the extent permitted by law.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound towards third parties by the signature of that Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Managers or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority provided however that such signatory authority has been delegated by at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other

company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting. If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who do not need to be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers (if any) or any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. (i) Written decisions of the sole shareholder or the shareholders provided that the Company has less than twenty-five (25) shareholders, or (ii) the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by (i) the sole shareholder or, if the Company has more than one (1) but less than twenty-five (25) shareholders, by all shareholders, or (ii) as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or the shareholders in case the Company has less than twenty-five (25) shareholders, or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers (if any) or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of December of each year and ends on the last day of November of the following year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act (the "Legal Reserve"), until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders as set forth hereafter.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of ninety-eight per cent (98 %) of any dividend distribution, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two per cent (2 %) of any dividend distribution.

Art. 25. Interim Dividends. The manager or the board of managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution and always in compliance with the provisions of article 24 above.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed to the shareholder(s) in the following order of priority:

First, to the Class B Shareholders until their Capital Contribution has been repaid in full;

Second, to the Class A Shareholders until their Capital Contribution has been repaid in full;

Third, to the Class A Shareholders and Class B Shareholders so as to achieve the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 24 hereof.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Part VIII. Definitions

Capital Contribution means the total amount of cash and any potential future contributions in kind, contributed by the relevant shareholder to the Company.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares.

Legal Reserve has the meaning given to it in article 24.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by:

United Technologies Luxembourg S.à r.l., previously named, represented as above stated, declared to subscribe to a total of ten thousand (10,000) shares of the Company with a nominal value of ten British pounds (GBP 10.-) each, for a total subscription price of one hundred thousand British pounds (GBP 100,000.-) and to make payment in full for all such shares, each time in such proportions as set forth hereafter, by a contribution in cash.

Class of shares	Number of shares	Aggregate nominal value (in GBP)	Subscription price (in GBP)
A	1,000	10,000.-	10,000.-
B	9,000	90,000.-	90,000.-
TOTAL	10,000	GBP 100,000.-	GBP 100,000.-

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Transitional Provisions

The first financial year will begin on today's date and end on November 30, 2014.

Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholder, representing the Company's entire subscribed share capital and represented as stated above, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at seven (7) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term as set forth hereafter:

Class A Managers/ Class B Managers:

Class A Managers

- Mr. Christian Idczak, born in Paris, France, on 26 August 1963, with professional address at 64, chemin des Alluets, 78240 Chambourcy, France;

- Mr. Evan Francis Smith, born in New York, USA, on 21 January 1956, with professional address at 29, chemin de la Côte du Moulin, 78620 L'Etangla-Ville, France;

- Mr. Christopher Witzky, born in New York, USA, on 17 May 1957, with professional address at 54, Sachem Drive, Glastonbury, CT 06033 USA;

- Mr Michael P. Ryan, born in New York, USA, on 10 March 1969, with professional address at One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101, USA;

Class B Managers

- Mr. Johannes L. de Zwart, born in 's-Gravenhage, Netherlands, on 19 June 1967, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Martin Paul Galliver, born in Monaco, on 15 June 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Franciscus Welman, born in Heerlen, Netherlands, on 21 September 1963, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company's registered office shall be located at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereupon, the present instrument was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the proxyholder of the abovementioned party, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same proxyholder, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person sign, together with the notary, this original instrument.

French version to follow:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit octobre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

United Technologies Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un million cinquante-cinq mille euros (EUR 1.055.000,-), ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103592,

ici représentée par Maître Vanessa Lanz, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 octobre 2014, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Silver Lake Holdings S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société s'élève à cent mille livres sterling (GBP 100.000,-) divisé en dix mille (10.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix livres sterling (GBP 10,-) chacune, comme suit:

- mille (1.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") entièrement souscrites et libérées; et
- neuf mille (9.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B") entièrement souscrites et libérées.

Pour les besoins du présent acte, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A sont ci-après désignés comme les Associés de Classe A (les "Associés de Classe A") et les détenteurs de Parts Sociales de Classe B sont ci-après désignés comme les Associés de Classe B (les "Associés de Classe B").

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission pour chaque classe de parts sociales peut être établi auquel toutes les primes payées sur toute part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoire de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la Réserve Légale.

L'associé unique ou les associés, le cas échéant, peuvent créer des classes de parts sociales supplémentaires, diviser ou fusionner les classes de parts sociales existantes.

Toutes primes payées sur les parts sociales d'une classe en particulier lors de leur émission doivent être attribuées à un compte de prime d'émission correspondant à cette classe de la Société comme suit:

- (i) les primes d'émission payées sur les Parts Sociales de Classe A doivent être attribuées au compte de prime d'émission de Classe A (le "Compte Prime d'Emission de Classe A");
- (ii) les primes d'émission payées sur les Parts Sociales de Classe B doivent être attribuées au compte de prime d'émission de Classe B (le "Compte Prime d'Emission de Classe B");

En plus du compte de prime d'émission, un compte d'apport (Compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être créé pour chaque classe de parts sociales. La Société peut utiliser les montants présents sur le compte d'apport en capital afin de racheter ses parts sociales, purger ses pertes, et effectuer des distributions aux associés ou allouer ces fonds à la Réserve Légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Parts Sociales

Chaque part sociale est indivisible dans la mesure où la Société est concernée.

Copropriétaires de parts sociales doivent se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par le(s) associé(s).

6.2. Souscription et Transfert de Parts Sociales

Tout associé ayant souscrit ou ayant fait l'acquisition d'une autre manière de parts sociales doit acquérir une quantité proportionnelle de chaque classe de parts sociales émises et en circulation.

Lorsque la Société se compose d'un seul associé, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, le seul associé peut librement transférer ses parts sociales.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, les parts sociales pourront être librement transférées entre associés, mais ces parts sociales ne peuvent être transférées à

des non-associés qu'avec l'autorisation d'une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres parts sociales suivi de leurs annulations immédiates conformément à l'Article 6.5, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses parts sociales, peu importe la classe, à une personne sans en même temps vendre ou transférer à cette personne la quote-part que cet associé-cédant détient dans les autres classes de parts sociales.

Le transfert des parts sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par la Société, en vertu de l'article 190 de la Loi et 1690 du Code civil luxembourgeois.

6.3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent être calculés tel que décrit à l'article 24 dans l'année où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de procéder à une distribution de dividendes.

6.4. Droits de vote

Chaque part sociale donne droit à son détenteur un vote pour toutes les sujets sur lesquels les associés ont le droit de vote.

6.5. Rachat de parts sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, en totalité mais pas en partie, comme cela peut être décidé, de temps à autre, par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

La Société peut racheter ses parts sociales conformément à la présente mais uniquement dans la mesure autrement permise par la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président (le cas échéant) ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence ou si aucun Président n'a été nommé, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction ou si des Gérants de Classe A et de Classe B sont nommés, par la présence ou la représentation d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président ou le président pro tempore, le cas échéant, a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance doivent être établies par écrit et signées par tout Gérant présent et les décisions écrites prises par le gérant unique ou, le cas échéant, par tous les gérants doivent être établies par écrits et signées par le gérant unique, ou le cas échéant, par tous les gérants. Dans le cas où une réunion du Conseil de Gérance est tenue, toutes les procurations seront annexées aux minutes respectives.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet dans la limite des dispositions légales.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un (1) Gérant de catégorie A et d'un (1) Gérant de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature sous réserve cependant que ce pouvoir de signature ait été délégué par au moins un (1) Gérant de catégorie A et un (1) Gérant de catégorie B, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans

des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance (le cas échéant) ou par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.

(i) Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou des associés sous réserve que la Société compte moins de vingt-cinq (25) associés, ou, (ii) le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par (i) le seul associé ou, si la Société a plus de un(1) mais moins de vingt-cinq (25) associés, par tous les associés ou (ii) le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou des associés sous réserve que la Société compte moins de vingt-cinq (25) associés ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (le cas échéant) ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de décembre de chaque année et finit le dernier jour du mois de novembre de l'année suivante.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera attribué chaque année à la réserve prévue par la Loi (la "Réserve Légale"), jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Après allocation à la réserve légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine la façon dont le reste des bénéfices annuels nets seront alloués en versant la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve, en reportant ce solde au compte de profits ou, le cas échéant, de pertes reportées ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les fonds présents sur le compte de prime d'émission aux associés dans l'ordre décrit ci-après.

Toute année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes sur base des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris les fonds présents sur le compte de prime d'émission, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les porteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) de toute distribution de dividendes, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de deux pour cent (2%) de toute distribution de dividendes, puis,

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution et toujours conformément aux dispositions de l'article 24 ci-dessus.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué aux associé(s) dans l'ordre de priorité suivant:

Premièrement, aux Associés de Classe B jusqu'à ce que leur Apport en Capital soit intégralement remboursé;

Secondement, aux Associés de Classe A jusqu'à ce que leur Apport en Capital soit intégralement remboursé;
Troisièmement, aux Associés de Classe A et aux Associés de Classe B afin d'atteindre le même résultat économique que suivant les règles de distributions de dividendes de l'article 24 ci-dessus.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Chapitre VIII. Définitions

Apport en Capital désigne le montant total en numéraire et toute contribution future potentielle en nature, apportés par un associé à la Société.

Comptes Intérimaires désignent les comptes intérimaires de la Sociétés sous le Luxembourg GAAP et à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires fait référence à la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales.

Réserve Légale a le sens qui lui est donné dans l'article 24.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société étant ainsi arrêtés par:

United Technologies Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré de souscrire aux dix mille (10.000) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de dix livres sterling (GBP 10.-) chacune, pour un prix total de souscription de cent mille livres sterling (GBP 100.000,-) et de payer intégralement ces nouvelles parts sociales, à chaque fois dans les proportions précitées par un apport en numéraire.

Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Valeur Nominale (en GBP)	Prix de souscription (en GBP)
A	1.000	10.000,-	10.000,-
B	9.000	90.000,-	90.000,-
TOTAL	10.000	GBP 100.000,-	GBP 100.000,-

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 30 novembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à sept (7) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérants de Classe A:

- Monsieur Christian Idczak, né à Paris, France, le 26 août 1963, ayant son adresse professionnelle au 64, chemin des Alluets, 78240 Chambourcy, France;
- Monsieur Evan Francis Smith, né à New York, Etats-Unis, le 21 janvier 1956, ayant son adresse professionnelle au 29, chemin de la Côte du Moulin, 78620 L'Etang-la-Ville, France;
- Monsieur Christopher Witzky, né à New York, Etats-Unis, le 17 mai 1957, ayant son adresse professionnelle au 54, Sachem Drive, Glastonbury, CT 06033 Etats-Unis;
- Monsieur Michael P. Ryan, né à New York, Etats-Unis, le 10 March 1969, with professional address at One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101, Etats-Unis;

Gérants de Classe B:

- Monsieur Johannes L. de Zwart, né à 's-Gravenhage, Netherlands, le 19 juin 1967, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Martin Paul Galliver, né à Monaco, le 15 juin 1980, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Franciscus Welman, né à Heerlen, Pays Bas, le 21 septembre 1963, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. Lanz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 novembre 2014. REM/2014/2375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175652/761.

(140200876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Mosaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 168.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014173916/10.

(140198726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Kauri Broadway Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 November 2014.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014174678/11.

(140199523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

MP E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 171.240.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

la société à responsabilité limitée «Media Properties S.à r.l.», ayant son siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 40.261, numéro d'identification 2007 2450 281,

ici représentée par:

Monsieur Edouard de Fierlant, ayant son adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de "MP E S.A.", une société anonyme ayant son siège social à L-1543 Luxembourg, 45 boulevard Pierre Frieden, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 171240, numéro d'identification 2012 22 15 696, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2443 du 02 octobre 2012.

Laquelle comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-et-un millions deux cent quatre-vingt-trois mille cinquante-six euros (EUR 21.283.056.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à vingt-et-millions trois cent quatorze mille cinquante-six euros (EUR 21.314.056.-) sans émission d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital est souscrite par l'actionnaire unique et entièrement libérées par un apport en nature se composant des parcelles suivantes sises à L-1543 Luxembourg, 43, boulevard Pierre Frieden, inscrites au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section EC de Weimerskirch

numéro 911/5852, lieu-dit «boulevard Pierre Frieden», place voirie, contenant 07 ares 44 centiares, et

numéro 911/5853, lieu-dit «boulevard Pierre Frieden», place, contenant 48 ares 04 centiares.

Titre de propriété

Les numéros cadastraux 911/5852 et 911/5853 proviennent de l'ancien numéro cadastral 911/5693 qui lui formait une partie de l'ancien numéro cadastral 911/4257 qui avait été acquis par la société anonyme «CLT-UFA» (anciennement dénommée «COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE TELEDIFFUSION S.A.») (numéro d'identification 1931 2200 042) aux termes d'un acte de vente sous forme administrative du 15 février 1973, approuvé par le Ministère des Travaux Publics le 26 février 1973, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 13 mars 1973, volume 573, numéro 141.

La société à responsabilité limitée «Media Properties S.à r.l.» est devenue propriétaire dudit ancien numéro cadastral 911/4257 suite à l'apport en nature de la société anonyme «CLT-UFA» (anciennement dénommée «COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE TELEDIFFUSION S.A.») aux termes d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire soussigné, le 14 janvier 2008, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 22 janvier 2008, volume 2106, numéro 93.

Les biens et droits immobiliers présentement apportés sont évalués à la somme de vingt et un millions deux cent quatre-vingt-trois mille cinquante-six euros (EUR 21.283.056.-).

Clauses et conditions de l'apport immobilier

1. La société anonyme «MP E S.A.» prendra les immeubles tels et ainsi qu'ils appartiennent à la société à responsabilité limitée «Media Properties S.à r.l.» et dans l'état où les immeubles se trouvent actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues y attachées le cas échéant, sans aucune garantie de la part de la partie venderesse de la désignation et de la contenance indiquées, le plus ou le moins même dépassant le vingtième, étant au profit ou à la perte de la société anonyme «MP E S.A.».

A la demande du notaire instrumentant, et en présence de toutes les parties, la société à responsabilité limitée «Media Properties S.à r.l.», représentée comme il est dit ci-avant, déclare expressément qu'elle n'a personnellement créé aucune servitude et qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il en existât une à charge des immeubles apportés.

2. Les immeubles ci-dessus désignés sont apportés en pleine propriété et libre de toutes dettes et charges hypothécaires ou privilégiées.

3. L'entrée en jouissance des biens apportés est fixée à ce jour, date à partir de laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société anonyme «MP E S.A.».

Rapport de révision

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le présent rapport a fait l'objet d'un rapport, établi en date du 17 octobre 2014 par le réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers, société coopérative établie et ayant son siège social à Luxembourg, lequel conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au montant total de l'augmentation du pair comptable de chacune des 31 actions nominatives sans valeur nominale.

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé en même temps avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à vingt-et-un millions trois cent quatorze mille cinquante-six euros (EUR 21.314.056.-) représenté par trente-et-une (31) actions sans désignation de valeur nominale.»

176205

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ trois cent cinq mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DE FIERLANT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14577. Reçu cent vingt-sept mille six cent quatre-vingt-dix-huit Euros trente-quatre Cents (127.698,34.- EUR) 21.283.056,00 € à 0,50 % = 106.415,28 € + 2/10 = 21.283,06 € 127.698,34 € Surtaxe communale: 63.849,17 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014172206/89.

(140197171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

RP Babelsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174054/10.

(140198822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Eimuth Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2446 Howald, 40, Ceinture des Rosiers.

R.C.S. Luxembourg B 171.366.

In the year two thousand and fourteen, on twenty-sixth day of September.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Juliette MAYER, lawyer, residing professionally at 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, acting as proxyholder of:

1. Mr. Mario EIMUTH, born on September 2nd, 1970 in Essen (Germany), residing at Kaiserplatz 5, D-80803 Munich (Germany),

2. Mr. Thorsten EIMUTH, born on July 27th, 1972 in Essen (Germany), residing at Schillerstraße 1, D-56179 Vallendar (Germany),

by virtue of two (2) proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, are the sole shareholders (the "Shareholders") of "EIMUTH VENTURES S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, rue de la Croix, L-9216 Diekirch, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.366, incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on September 3rd, 2012, published under number 2511 in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the October 9th, 2012.

The Company's deed of incorporation has been last amended by a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg on June 26th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 28th, 2014 under number 2299.

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital, have requested by the undersigned notary to act the following resolution:

176206

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 21, rue de la Croix, L-9216 Diekirch to 40, Ceinture des Rosiers, L-2446 Howald with immediate effect.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend the first paragraph of Article 5 (Registered Office) of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5. (1st paragraph).** The registered office is established in the Municipality of Howald, Grand Duchy of Luxembourg.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred Euro (EUR 800,-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same persons. In case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour de septembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Juliette MAYER, Avocate, demeurant professionnellement au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. M. Mario EIMUTH, né le 2 septembre 1970 à Essen (Allemagne), résidant à Kaiserplatz 5, D-80803 Munich (Allemagne),

2. M. Thorsten EIMUTH, né le 27 juillet 1972 à Essen (Allemagne), résidant à Schillerstraße 1, D-56179 Vallendar (Allemagne),

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Les procurations après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des parties représentées et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, sont les seuls et uniques associés (les «Associés») de «EIMUTH VENTURES S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), ayant son siège social au 21, rue de la Croix, L-9216 Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.366, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg en date du 3 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 octobre 2012 sous le numéro 2511.

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 21, rue de la Croix, L-9216 Diekirch au 40, Ceinture des Rosiers, L-2446 Howald avec effet immédiat.

Seconde résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 (Siège Social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{er} paragraphe).** «Le siège social est établi dans la Commune de Howald, Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euro (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. MAYER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014. LAC/2014/45757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre 2014

Référence de publication: 2014170366/89.

(140194763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

**Nemera Development, Société Anonyme,
(anc. Devix Midco).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.334.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of October.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Devix Topco, a société anonyme having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 183.301,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Devix Midco (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.334, incorporated by a notarial deed enacted by Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, on January 8th, 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 462 of February 20th, 2014. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a notarial deed dated April 29th, 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1951 of July 25th, 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated June 30th, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

hereby represented by Ms Fantine JEANNON, private employee, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

by virtue of a proxy under private seal given on 25 September 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Devix Midco into Nemera Development.

As a consequence, article 2 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The name of the Company is “Nemera Development”.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the resignation of Fin-Contrôle S.A. as statutory auditor of the Company and to further approve the appointment of Ernst & Young Luxembourg, with registered office at 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771, in replacement, until the annual general meeting called to approve the accounts as at 31 December 2014.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same

proxyholder it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sept octobre.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Devix Topco, une société anonyme établie et ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 183.301,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Devix Midco (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 183.334 constituée suivant acte notarié reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 8 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 462 du 20 février 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du 29 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1951 du 25 juillet 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 30 juin 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ici dûment représentée par Madame Fantine JEANNON, employée privée, résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de Devix Midco en Nemera Development.

En conséquence, l'article 2 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la Société est «Nemera Development».»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la démission de Fin-Contrôle S.A. en tant que commissaire de la Société, et d'approuver la nomination de Ernst & Young, Luxembourg, avec siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 47.771, en remplacement et jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le mandataire de la comparante ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit mandataire, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Jeannon, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 octobre 2014. REM/2014/2230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171174/92.

(140195928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.